

**COMMUNE DE GEISPITZEN**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de GEISPITZEN**  
**SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Patrice SCHNEIDER, adjoint au Maire**

L'adjoint au Maire, Patrice SCHNEIDER, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h15.

Présents : DUBOIS Vincent, ENGGASSER Hervé, ISSNER Marc, LITZLER Sébastien, SCHERRER Eliane, SCHNEIDER Hervé, SCHNEIDER Patrice

Absents non excusés : néant

Absents excusés : BAUMLIN Christian, BRAND Sabrina, UNTZ Marguerite

Absents ayant donné procuration : néant

Secrétaire administrative : FREYBURGER Emilie

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/07/2023
2. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de Gestion du Haut-Rhin
3. Rapport des commissions
4. Communications, informations

**Point 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 24/07/2023**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par l'adjoint au Maire, Patrice SCHNEIDER. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de Gestion du Haut-Rhin**

Des points doivent encore être précisés auprès du Centre de Gestion. La délibération sera votée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Point 3 Rapport des commissions**

**a) Urbanisme**

La commission d'urbanisme communique les dossiers remis au service instructeur :

Document	Date dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature du projet	Lieu du projet
Permis de construire (délivré le 19/09/2023)	29/05/2023	Jonathan TRITSCH	Construction d'une piscine et d'un abri de jardin	Rue du Général de Gaulle
Permis de construire (délivré le 28/08/2023)	16/06/2023	Matthias JEGER	Construction d'une maison individuelle	22 rue des Vergers

Permis de construire (en cours d'instruction)	15/09/2023	Gaëtan SCHALLER	Extension de la maison et ajout d'une fenêtre à l'étage	6 rue des Bleuets
Permis de construire (en cours d'instruction)	18/09/2023	Jérôme BAGARD	Modification des toitures, ravalement et isolation des façades, création d'une terrasse à l'étage, reconstruction à l'identique du garage existant	26 rue de la Libération
Déclaration préalable (délivrée le 21/08/2023)	26/07/2023	Aménagement 3F	Division parcellaire	4 rue de la Libération
Déclaration Préalable (refusée le 23/08/2023)	01/08/2023	Patricia STEHLIN	Construction d'un garage	2B rue du Général de Gaulle
Déclaration Préalable (en cours d'instruction)	23/08/2023	Christine GESSIER	Isolation et ravalement des façades	6 rue du Général de Gaulle
Déclaration Préalable (en cours d'instruction)	23/08/2023	SCI BARTH-SCHNEIDER	Isolation et ravalement des façades	4 rue du Général de Gaulle
Déclaration Préalable (en cours d'instruction)	06/09/2023	Giuseppe LO DRAGO	Abri de jardin	10 rue des Vergers
Déclaration Préalable (refusée le 19/09/2023)	06/09/2023	Giuseppe LO DRAGO	Véranda	10 rue des Vergers
Certificat d'urbanisme (délivré le 21/08/2023)	21/07/2023	Maître Christine KLEIN	Information	Rue du Général de Gaulle
Certificat d'urbanisme (délivré le 21/08/2023)	02/08/2023	Maîtres CHAUVIN et BASCH	Information	4 rue de la Libération

### **b) Règlement Municipal de Construction (RMC)**

L'article 8 – aspect extérieur – point n° 8.10 du RMC a été modifié en date du 21 août 2023. Il a été adressé ce même jour aux membres du conseil municipal, à la sous-préfecture ainsi qu'au service instructeur de Saint-Louis Agglomération.

### **c) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Le Maire est en charge de la compétence des inscriptions et des radiations des listes électorales, mais un contrôle des décisions de ce dernier peut être effectué par la commission de contrôle. Elle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité des listes électorales.

Les membres de la commission se réunissent au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin pour réformer les décisions prises par le Maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

Le code électoral prévoit que les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux. Le dernier renouvellement du conseil municipal ayant eu lieu le 28 juin 2020, il convient de réitérer le mandat des membres de la commission.

Désignée durant trois ans, la commission se compose d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal judiciaire, auxquels s'ajoute un suppléant de la même fonction, dont voici la nouvelle composition :

Nom	Fonction (conseiller municipal, délégué de l'administration, délégué du tribunal judiciaire)	Titulaire ou suppléant
Philippe EHRET	Conseiller municipal	Titulaire
Marc ISSNER	Conseiller municipal	Suppléant
Fernand VANOBBERGHEN	Délégué de l'administration	Titulaire
Sébastien BOITELLE	Délégué de l'administration	Suppléant
Françoise EHRET	Délégué du T.G.I.	Titulaire
Franck FRITSCH	Déléguée du T.G.I.	Suppléant

**d) Désignation de deux membres de la commission communale consultative de la chasse (4C)**

La période de consultation des propriétaires fonciers qui se sont prononcés sur l'affectation du produit de la chasse est clôturée. Il convient à présent d'organiser une réunion de la 4C, qui se compose de plusieurs organismes, du Maire ou son représentant ainsi que deux conseillers municipaux. Ces deux derniers ont été désignés lors de la présente séance du conseil municipal. Il s'agit de Vincent DUBOIS et Patrice SCHNEIDER.

**e) Mise en place officielle des caméras piétons de la Brigade Verte**

À compter du 15 septembre 2023, les gardes champêtres de la Brigade Verte d'Alsace qui interviennent sur la commune de Geispitzen sont autorisés à procéder à l'enregistrement audiovisuel de leurs interventions au moyen de sept caméras individuelles, le temps de l'expérimentation qui prendra terme le 24 novembre 2024. Objectifs : prévention des incidents au cours des interventions, constat des infractions et poursuite des auteurs par la collecte de preuves, formation et pédagogie des gardes champêtres.

**Point 4 Communications, informations**

**a) Manifestations à venir**

Cérémonie du samedi 11 novembre 2023 à 17h30.

Passage du Saint Nicolas le dimanche 10 décembre 2023 à 14h.

Cadeau de Noël des aînés : même principe que l'année dernière.

Vœux du Maire le samedi 20 janvier 2024 à 17h30.

Repas champêtre des aînés : printemps 2024.

**b) Règlement du cimetière**

La dernière relecture avant la validation du règlement sera faite lors du prochain conseil municipal qui appliquera à partir de janvier 2024 le changement des tarifs et des conditions. Les titres de renouvellement des concessions seront adressés à chaque propriétaire concerné.

**c) Feux récompense et feux microrégulés**

Un point d'information a été adressé par le service routier de Saint-Louis, présentant les différents feux-verts qui existent :

- Les feux-verts récompense (les feux sont au rouge en permanence et passent au vert lorsqu'un véhicule détecté en approche respecte la vitesse réglementaire) ;
- les feux micro-régulés (les feux sont au rouge et en cas de détection d'un véhicule, d'un vélo ou d'un piéton, une logique de 1<sup>er</sup> détecté, 1<sup>er</sup> servi s'applique) ;

- les feux-rouges sanction ne sont plus autorisés (les feux sont au vert à leur approche et passent au rouge dès lors que la vitesse appliquée est au-dessus de celle réglementée).

**d) Tirage au sort des cartes postales du grand jeu de l'été**

Dans la parution du Maiakafer Blättle de juillet 2023, un jeu concours avait été organisé. Il consistait à envoyer une carte postale du lieu de vacances, à la mairie. Le tirage au sort s'est déroulé lors de la présente séance du conseil municipal. L'heureux (se) gagnant(e) recevra un bon d'achat de 50 € à valoir dans un commerce de Sierentz.

**e) Évolution des droits à la retraite des élus locaux**

Avant la réforme des retraites, il était impossible pour les élus locaux dont l'indemnité était inférieure à 50 % du plafond annuel de sécurité sociale (soit 1833 euros bruts mensuels en 2023) de s'acquitter de cotisations de sécurité sociale sur leurs indemnités et ainsi d'acquérir de nouveaux droits à la retraite. Mais avec la parution du décret n° 2023-838 du 30 août 2023, tous les élus locaux qui le souhaitent peuvent désormais être assujettis aux cotisations de sécurité sociale sur leurs indemnités de fonction, afin d'améliorer leurs futurs droits à la retraite. Aujourd'hui, une prise en compte exhaustive de toutes les rémunérations des élus est donc possible, quelle que soit leur situation professionnelle pendant leur mandat.

**f) Modification des puissances souscrites de notre marché de fourniture d'électricité**

ENEDIS, en sa qualité de gestionnaire de réseau, réalise des contrôles sur l'ensemble du périmètre "Éclairage Public et assimilés" et a constaté à ce titre de nombreux cas de puissances d'éclairage public souscrites surestimées ou sous-estimées.

Les puissances souscrites des sites à usage d'éclairage public sont en effet fixées sur une base déclarative et doivent être ajustées en cas d'évolution.

En conséquence, à la demande d'ENEDIS, des ajustements de puissance souscrite, en l'occurrence à la baisse pour ce qui concerne la commune de Geispitzen, vont être réalisés, sur la base des éléments communiqués par ENEDIS. La commune se félicite des actions qu'elle a menées toutes ces années pour contribuer à l'économie d'énergie.

**g) Création d'un mini lexique français-alsacien**

L'Office pour les Langues et Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) a créé un lexique à destination des élus, pour promouvoir la langue alsacienne lors de leurs discours. Ce lexique s'intègre dans le dispositif « Ma commune dit JA ».

**h) Prochain Conseil Municipal**

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 30 octobre 2023 à 19h.

La séance est levée à 21h10.

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de  
GEISPITZEN de la séance du lundi 2 octobre 2023**

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/07/2023
2. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de Gestion du Haut-Rhin
3. Rapport des commissions
4. Communications, informations

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>BAUMLIN Christian</b>	Maire	<b>Absent excusé</b>	
<b>SCHNEIDER Patrice</b>	1 <sup>er</sup> adjoint		
<b>DUBOIS Vincent</b>	2 <sup>ème</sup> adjoint		
<b>EHRET Philippe</b>	3 <sup>ème</sup> adjoint		
<b>LITZLER Sébastien</b>	Conseiller municipal		
<b>UNTZ Marguerite</b>	Conseiller municipal	<b>Absente excusée</b>	
<b>BRAND Sabrina</b>	Conseiller municipal	<b>Absente excusée</b>	
<b>ENGGASSER Hervé</b>	Conseiller municipal		
<b>SCHERRER Eliane</b>	Conseiller municipal		
<b>SCHNEIDER Hervé</b>	Conseiller municipal		
<b>ISSNER Marc</b>	Conseiller municipal		